

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 87 (1992)
Heft: 3

Rubrik: In Kürze

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Thurgauer sagten ja

Als einer der letzten Kantone erhält nun auch der Thurgau eine tragfähige Rechtsgrundlage zugunsten gefährdeter Natur- und Kulturgüter. Ende Juni hiessen die Stimmbürger mit 15 767 Ja zu 12 200 Nein das von der SVP, der CVP und der Autopartei bekämpfte und von den übrigen Parteien unterstützte neue Natur- und Heimatschutzgesetz überraschend deutlich gut.

Neues Heimatschutzgesetz

Der Landrat des Kantons Baselland hat das neue Gesetz über den Denkmal- und Heimatschutz einstimmig gutgeheissen. Es sieht die Schonung, den Schutz und die Sicherung von Ortsbildern und Kulturdenkmälern vor. Bereinigt wurden in der zweiten Lesung einige Punkte zum Vollzug und zum Beschwerderecht für Heimatschutzorganisationen.

Nationalpark bei Zürich?

Der grösste zusammenhängende naturnahe Wald im Mittelland liegt am Rande der Agglomeration Zürich. Einbezogen darin ist der 1000 ha umfassende Sihlwald vor den Toren der Stadt Zürich. Er gehört der Limmatstadt, die ihn künftig der Nutzung entziehen möchte. An seiner letzten Delegiertenversammlung hat der Schweizerische Bund für Naturschutz beschlossen, der Idee, aus dem Sihlwald einen neuen Nationalpark zu machen, zum Durchbruch zu verhelfen.

Mandach ausgezeichnet

Der siebte Aargauer Heimatschutzpreis ist am 20. Juni der Gemeinde Mandach vergeben worden. Der vom Aargauer Heimatschutz und der Neuen Aargauer Bank gestiftete und mit 10 000 Franken dotierte Preis honorierte vor allem die Bemühungen um ein geschlossenes Ortsbild, das noch im Einklang mit der Umgebung stehe, wurde anlässlich der Preisverleihung begründet.

Solidarité jurassienne franco-suisse**Victorieuse opposition**

par M. C.-Ph. Bodinier, journaliste, Yverdon

Une sorte de miracle s'est produit à fin juin, tout près de nos frontières: un gigantesque projet industriel – menace dévastatrice pour la région du Risoux – a été retiré par ses promoteurs en raison d'une forte opposition populaire, à laquelle les Vaudois de la vallée de Joux ont apporté un vigoureux concours. Cette affaire s'inscrit sous un double aspect dans la perspective européenne.

C'est en mai 1991 que le bruit courut, dans la vallée de Mouthe, de l'existence d'un gigantesque projet de Centre d'essais pour automobiles, près de la frontière suisse, envisagé par un groupe d'entreprises privées (on citait notamment Peugeot et Mercedes): il devait s'étendre sur 400 ha, au sud de la route reliant Mouthe aux Charbonnières (VD), avec des bâtiments en béton, de type industriel, couvrant 26 000 m². Promoteurs et politiciens menaient l'affaire dans le plus grand secret, sous prétexte d'éviter des spéculations sur les terrains. Le Conseil général du Doubs, sous la baguette de son président le sénateur Georges Gruillot, commença par autoriser l'achat de trois domaines.

Magnifique et intact

Dans ce paysage de forêts et de pâturages, exploités depuis plus d'un demi-millénaire par des fermes d'alpage d'architecture traditionnelle, la réalisation prévue s'annonçait catastrophique: enlaidissement à perpétuité d'un site magnifique et encore intact; destruction de plusieurs alpages, et d'un des rares secteurs comtois, français et même européens où les pelouses calcaires persistent grâce à une agriculture extensive (ailleurs on crée des réserves naturelles, à grands frais, pour sauvegarder de tels milieux!); donc, grave atteinte à une flore très diversifiée et contenant des groupements ra-

rissimes, ainsi qu'à une faune également très intéressante et riche. L'aberration du projet était particulièrement évidente aussi du point de vue géologique: il s'agit d'une zone karstique, donc poreuse, où l'infiltration des liquides (des eaux salées aux huiles de vidange) eût été d'autant plus redoutable que la source du Doubs est toute proche. Côté suisse, le Risoux constitue la plus vaste forêt de conifères d'un seul tenant qui existe dans notre pays.

Les réactions

En septembre 1991, un comité de défense créé à Mouthe commença à réunir les signatures d'une pétition, qui prit rapidement les proportions d'un raz de marée (plus de 25 000 à fin janvier 1992, dont un grand nombre provenant du territoire vaudois). L'affaire fut signalée dans les principaux journaux français et romands et suscita une vive émotion. Les lettres de sympathie affluèrent. Des savants crièrent leur indignation. En novembre, la Ligue vaudoise pour la protection de la nature créa un comité spécial à l'enseigne de «Sauvons le Risoux!». En décembre, une conférence de presse réunie à Mouthe fut filmée par la Télévision française. Le président du Conseil général fut bientôt obligé de produire un dossier sur la question. Stupéfaits par l'ampleur des réactions, promoteurs et autorités ne pouvaient plus traiter leurs adversaires, avec légèreté

et mépris, d'«écologistes marginaux». En février de cette année, le comité vaudois publia une brochure d'information, nouvelle manifestation de la solidarité jurassienne suscitée par l'événement. La pétition réunit finalement près de 50 000 signatures (dont 20% vaudoises). A fin juin, les investisseurs potentiels ont fait machine arrière. Furieux, le sénateur Gruillot a pris prétexte de son déplacement à Versailles pour laisser à son vice-président le soin de lire une déclaration de retrait, stigmatisant «l'agitation orchestrée autour d'une vision immobiliste et réactionnaire de la nature», dénonçant «le battage politique et idéologique des opposants» et accusant la presse de désinformation.

Aspect très positif

Cette victoire de la nature et du bon sens a, dans la perspective européenne, un aspect très positif: elle montre que la prise de conscience en faveur de l'environnement ne connaît pas de frontières, et que ce «décloisonnement» peut être efficace. Mais d'un autre côté, on utilise des arguments typiques d'une mentalité régnante; par exemple: «Ce n'est plus l'homme qui soumet la nature, c'est la nature qui soumet l'homme... L'excès de protection conduit à des déséquilibres naturels (sic!) importants et à des contraintes de plus en plus sévères pour les populations locales... La nature devient, par certains aspects, si envahissante, qu'elle en arrive paradoxalement à gêner l'épanouissement de l'homme.» Cela, c'est l'aspect capitalo-technocratique de l'Europe en gestation, dont on sait qu'il suscite déjà des perplexités dans plusieurs pays intéressés.

P.S. Les deux comités de Mouthe et des Charbonnières restent provisoirement constitués: la vigilance s'impose encore du fait d'un projet de centre touristique, encore flou, qui intéresse les commerçants de Mouthe. Cette menace n'a évidemment pas l'ampleur de la précédente, mais présente des risques évidents pour la flore et la faune.